ROUBAIX

REVUE D'ANNÉE SOCIALISTE

(Suite)

30 MAI. — Réunion au Théâtre Deschamps de l'*Union électorale républicaine socialiste*. 2,000 personnes présentes. Le citoyen Carrette, maire, préside. Le citoyen Siauve fait un discours sur les résultats obtenus par l'Union Electorale et sur la nécessité pour le Parti ouvrier de maintenir cette organisation.

31 MAI. — Punch au local « la Paix », offert au citoyen Siauve par la Section roubaisienne du Parti ouvrier.

5 JUIN. — Les cléricaux, par des circulaires qu'ils lancent en ville, annoncent que, comme l'année précédente, ils manifesteront dans la rue pour demander le rétablissement des processions. Des organisateurs déclarent leur intention de se rendre en corps à la mairie le jour de la manifestation.

6 JUIN. — Pour répondre au manifeste des cléricaux, le citoyen Carrette fait placarder en ville un avis déclarant qu'il maintient l'arrêté interdisant les processions, pris par son prédécesseur, M. Léon Allart, le 25 juin 1884.

— Devant l'importance que prend le bureau des consultations judicaires gratuites, l'administration municipale décide que le citoyen Landrin avocat consultant, se tiendra désormais à la disposition du public le jeudi de chaque semaine, de 3 à 6 heures.

7 JUIN. — Manifestation des catholiques pour le rétablissement des processions. Incidents tumultueux. La *Croix* avait annoncé qu'il y aurait dix mille manifestants ; c'est à peine s'ils sont un millier, y compris les gosses des patronages et les « mères chrétiennes » (!) Des coups pourris pleuvent sur les manifestants. Il y a cinq arrestations qui ne sont pas maintenues.

8 juin. — Une délégation de catholiques va à la Mairie trouver le citoyen Carrette qui leur répond qu'il ne rétablira pas les processions.

10 JUIN. — Plus de trois cents ouvriers maçons se réunissent au local La Paix. Le citoyen Baileul les invite à se syndiquer. Les bases du syndicat sont jetées et une commission provisoire est nommée.

17 JUIN. — Deuxième réunion des maçons à La Paix. Constitution définitive de leur syndicat. Trois cents adhésions sont reçues.

22 JUIN. — Les ouvriers charpentiers-menuisiers de Roubaix se réunissent en réunion privée à l'estaminet Duhamel, angle des rues des Arts et des Fleurs. Leur réunion est présidée par le citoyen Morel, conseiller municipal de Roubaix, les citoyens Dupied et Ghesquière, conseillers généraux et adjoints au maire de Lille assistent à cette réunion.

26 JUIN. — Le Conseil de Préfecture examine les protestations faites contre les élections municipales de Roubaix. M Dubron plaide pour les protestataires qui sont des comparses à MM Reboux et Motte. M Roche soutient la municipalité socialiste. L'affaire est mise en délibéré.

3 JUILLET. — Le Conseil de Préfecture rend son jugement sur les élections de Roubaix. Il rejette comme non fondées, toutes les protestations et conclut à la validation.

6 JUILLET. — Les ouvriers peintres font une réunion au local « la Paix » pour la réorganisation de leur syndicat. Le citoyen Baileul y prend la parole.

10 JUILLET. — La section roubaisienne du Parti ouvrier, réunie en assemblée générale, désigne les citoyens Michel Servais Floris Tonneau, Catrice et Dutroit, comme délégués au XIVe Congrès National du Parti Ouvrier qui s'ouvre à Lille le 20 juillet.

Le citoyen Carrette à Paris

Le citoyen Carrette, maire, accompagné des citoyens Desoubry et Thérin, adjoints et Avit Lombart, conseiller municipal, se rend aujourd'hui à Paris.

Ce voyage est relatif à d'importantes questions concernant l'hôtel des postes. Les membres de la municipalité profiteront de leur séjour à Paris pour visiter le laboratoire municipal de la capitale et y recueillir les renseignements qui pourraient être utiles au laboratoire de notre ville.

Bruits de grève d'ouvriers peintres

La Chambre syndicale des ouvriers peintres et similaires de Roubaix et environs nous demande l'insertion de la note suivante :

Des bruits circulent en ville que la corporation des ouvriers peintres va se mettre en grève au printemps prochain, la Chambre syndicale des ouvriers peintres et similaires de Roubaix et environs fait savoir à qui de droit qu'elle n'a pris aucune décision à ce sujet.

Pour la Chambre syndicale :
Le Président.

Découverte d'un noyé

Hier matin, vers onze heures et demie, le nommé Hippolyte Delescluse et un de ses amis longeaient le canal quand, près du pont de Sartel, ils virent flottant entre deux eaux, le cadavre d'un homme qu'ils attirèrent à eux et déposèrent sur la berge.

Le cadavre paraissait avoir séjourné dans l'eau quelques jours seulement. M. Squivée, commissaire de police, qui fut averti, le fit transporter à la Morgue de l'Hôpital.

Le noyé, qui n'a pas été reconnu, paraît âgé de 60 ans environ. Il porte toute la barbe qui est de couleur chatain. Il est vêtu pauvrement, d'un pantalon de drap gris marron, d'un pardessus en-dessous duquel une veste en lustrine noire, avec deux rangées de boutons.

Puis, sous sa chemise, en couleur une flanelle marquée L. D.

Brûlé par l'eau bouillante

Dimanche soir, un petit garçon de huit ans, Achille Assemaine, demeurant rue du Fort, 37, a été grièvement brulé aux jambes en renversant sur lui de l'eau bouillante qui était sur le feu dans une bouilloire.

M. le docteur Montaigne lui a donné les premiers soins et hier l'enfant était admis à l'hôpital.

Violences graves

Le nommé Henri Mouton, 58 ans, marchand de papier, demeurant rue de la Guinguette, cour Sénecaut, 5, a été arrêté dimanche soir. Dans une discussion qu'il eut avec une de ses voisines, Rosalie Comblez, femme Delestinne, il a porté à celle-ci des coups de pied dans le bas-ventre. Le docteur Largillière, qui a visité la femme, a jugé son état assez grave pour la faire admettre à l'Hôtel-Dieu.

Une enquête est ouverte par M. Villon, commissaire de police.

En état ivre

Le nommé Charles Houzé, âgé de 30 ans, demeurant rue Archimède, cour Pladis, 19, entrait dimanche soir, vers 6 heures, à l'estaminet Mélanie Declerq, rue du Fontenoy, 180. Il était ivre.

Un client ayant, pour payer son compte, mis une pièce de 2 francs sur le comptoir, Houzé s'en empara et la mit dans sa poche. La police fut requise et conduit l'ivrogne au poste où, fouillé, il fut trouvé en possession de la pièce d'argent. Son arrestation a été maintenue.

Outrage public à la pudeur

Un domestique de ferme, un nommé Henri Delcroix, âgé de 36 ans, demeurant à Hem, entrait dimanche après-midi, vers trois heures et demie, à l'estaminet tenu par Léonie Staedebaede, rue Sainte Thérèse, 36, où après s'être fait servir une consommation il se livra à des actes tout à fait immoraux.

La cabaretière a prévenu l'agent Delcueillorie qui a arrêté l'individu.

Fête fédérale de gymnastique

Aujourd'hui mardi 12 courant aura lieu à la Mairie, salle des Adjudications, une réunion du bureau du comité d'organisation composé du comité directeur, des présidents et secrétaires des 12 commissions, à 8 h. 3/4 du soir.

Combats de coqs

ROUBAIX. — Beaucoup d'amateurs s'étaient donné rendez-vous hier chez A. Dussart (anciennement Calonne), rue Pierre de Roubaix pour voir jouer la belle partie, rendage d'un 3/5 contre la société du Prado.

La 1re n'a pas décidé. Dussart a perdu les 2e et 3e paires.

Une grande animation n'a cessé de régner pendant toute la durée de cette partie ; aussi les paris ont été nombreux de chaque côté.

— Grande animation dimanche après-midi chez Savary, rue du Tilleul, 31, pour la partie qui se jouait contre Vanherpe, de Croix ; il s'agissait d'un 3/5 pour 50 francs. Savary a gagné les 2e et 3e paires et perd la 1re paire.

— Mardi 12 courant, chez Dambrin, rue de Maubeuge, 3/5 pour 50 fr. contre la société de l'Enflé. Mise au parc à 4 heures et demie.

— Beaucoup d'amateurs chez Cassement à l'Abattoir, rue Lacroix, pour voir jouer la belle partie 2/3 pour 50 francs avec paires de plaisir à 10 francs contre le Clairon des Zouaves. La société de l'Abattoir gagne les 2e et 3e et perd la 1re paire.

Une des plus belles parties de la saison s'est jouée hier après-midi chez H. Noppe, au « Bon Vivant », angle des rues des Champs et de l'Espérance.

On jouait un 2/3 pour 100 fr. avec paires de plaisirs à 10 fr. contre la société l'Enflé. Le Bon Vivant a gagné les trois paires.

Grande animation et beaucoup de paris de chaque côté.

Marchands de primeurs

La chambre syndicale des marchands de journaux de Roubaix et environs invite tous les vendeurs à se réunir le mardi 12 janvier 1897, à 4 heures du soir, chez Florimond Dujardin, Grande-Place, à Roubaix.

Présence indispensable de tous les vendeurs.

Parti Ouvrier

Avis aux secrétaires des groupes

Le Comité exécutif du Parti informe que le citoyen Vaillant, secrétaire permanent, est à leur disposition tous les mardi, mercredi, vendredi, de 6 h. 1/2 à 8 h. 1/2 du soir, et les dimanche, de 10 h. du matin à midi.

Concerts et spectacles

Grand Théâtre de Roubaix. — Jeudi 14 janvier, entrées de faveur rigoureusement suspendues. Spectacle de famille : LE BARBIER DE SEVILLE, opéra comique en 4 actes, paroles de Castil Blaze, musique de Rossini, avec le concours de Mlle Grégia, MM. P. Gauthier, Maas, Vérard, Donval, etc.

A la leçon de chant, Mlle Grégia chantera la *Valse du Pardon* de Ploërmel.

Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 heures

Théâtre de Roubaix. — Jeudi 14 janvier, représentation extraordinaire pour les débuts de : M. Tamaris, premier ténor et de Mme Betti, seconde chanteuse. Dernière représentation de l'immense succès LE GRAND MOGOL, opéra comique en 4 actes.

Le spectacle commencera par L'ABBÉ CONSTANTIN, comédie en 3 actes, tirée du roman de M. Ludovic Halévy.

Bureaux à 6 h 3/4. Rideau à 7 h. 1/4

CROIX

Infraction aux arrêtés municipaux. — Le garde Delforterie a verbalisé contre plusieurs débitants de Croix qui ont fait danser et laisser jouer de la musique dans leurs établissements. Ce sont les nommés Grégoire Degouy, rue de la Mackellerie et Rosalie Devos, cabaretière, rue Faidherbe.

Tapage nocturne. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un individu faisait un vacarme insupportable dans la rue Chevreuil. Les voisins, obsédés, eurent recours au citoyen Louis Halluin, conseiller municipal, qui alla quérir le garde Delforterie profondément endormi, — il était trois heures du matin.

Ensemble, ils parvinrent à se rendre maitres du braillard, un nommé Prosper Debled, qu'ils conduisirent à la prison municipale.

Il sera poursuivi pour ivresse et tapage nocturne.

MOUVEAUX. — *Elections complémentaires.* — Des élections complémentaires auront lieu à Mouveaux, le 24 janvier prochain pour le remplacement d'un conseiller municipal, invalidé à la suite des élections en Mai dernier.

Un autre membre du Conseil municipal étant venu à décéder il y a quelques mois, on croyait généralement à Mouveaux qu'à l'occasion des élections complémentaires, on allait pourvoir au remplacement des deux sièges vacants.

M. le préfet, n'en a, parait-il, pas décidé ainsi. Toutefois il est permis de croire que M. Vincent n'est pas étranger à la mesure prise par le préfet ; il aurait craint, nous assure-t-on d'être obligé d'attribuer un des deux sièges à un candidat du Parti ouvrier.

Si M. Vincent croit ainsi faire entrer un des siens à la Mairie, il se trompe ; le Parti ouvrier qui, depuis les élections dernières, a fait de rapides progrès à Mouveaux, a décidé d'engager ouvertement la lutte, et compte beaucoup sur le succès du candidat qu'il va présenter.

— Nous croyons savoir qu'une grande conférence publique et contradictoire est en voie d'organisation à Mouveaux. Le Parti ouvrier y présentera le candidat qu'il aura choisi et qui sans nul doute, est appelé à recueillir le plus grand nombre de suffrages.

Nous reviendrons sur l'élection de Mouveaux.

TOURCOING

Comité exécutif

Le comité exécutif du Parti ouvrier se réunira mercredi soir, à 8 heures, à la Brasserie sociale, rue du Haze.

L'Almanach Capart

Notre ami le citoyen Capart vient de faire éditer son almanach chantant pour 1897.

Nous recommandons aux citoyens et aux citoyennes qui nous lisent de se procurer l'almanach chantant de Victor Capart qui, outre un recueil de 50 chansons, contient le calendrier des nouveaux saints reconnus par Notre-Dame de la Rondelle.

L'almanach est en vente chez l'auteur, 134, rue de Roubaix, café Catteau, Grand' Place ; Delphin Dumortier, 3, rue Saint-Jacques.

On peut aussi le demander à tous les vendeurs de l'*Egalité* et de la *Ficelle*.

Prix de l'almanach : 30 centimes.

Union Républicaine Socialiste

Le secrétaire de l'Union républicaine socialiste se tient à la disposition des délégués de section, pour la remise des nouveaux timbres et des cartes, tous les mercredis soir de 7 à 9 heures, à la Brasserie Sociale, rue du Haze.

Le secrétaire de la 14e section chez Deconinck, rue des Carliers, 132, se tiendra dimanche 18 janvier de 10 heures du matin à midi, à la disposition des adhérents pour tous renseignements ou communications dont ils auraient besoin, il recevra également les nouvelles adhésions.

Pèlerine trouvée

Le citoyen Desmedt demeurant rue de Tournai, 87, a trouvé vendredi soir, une pèlerine d'homme qu'il a déposée au bureau de police.

WATTRELOS — *Comité exécutif.* — Le Comité exécutif du Parti ouvrier se réunira mercredi 13 janvier, à 8 heures 1/2 précises du soir. Présence de tous indispensable.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les sociétés qui confieront l'impression de leurs affiches et autres imprimés à l'Imprimerie Ouvrière, auront droit aux insertions gratuites dans le journal l'*Egalité*.

S'adresser pour les commandes.

A Roubaix : au bureau du journal, Grande-Rue, 93.

A Tourcoing, au citoyen Descheerder rue Saint-Jacques, 3 ;

A Croix, au citoyen Billot, marchand de journaux et conseiller municipal ;

A Wattrelos, au citoyen Briffaut, conseiller municipal.

Pour le canton de Lannoy, au citoyen Jean Deladerière, marchand de journaux.

Avis aux Correspondants

Pour éviter les erreurs, l'administration de l'*Egalité* prie ses correspondants, d'adresser les communications concernant : l'administration, annonces, imprimés, jeux, sports (coqs, pigeons), etc., théâtres, concerts ainsi que le mouvement ouvrier, au bureau du journal, au nom du citoyen Catrice.

Lequel faut-il choisir ?

Il y a deux sortes de médicaments, les uns qui calment momentanément, les autres qui guérissent à fond. Ainsi pour les enrhumés, pour ceux qui toussent par suite du chaud et froid, d'une bronchite, d'une irritation de poitrine, chez les enfants qui ont de la coqueluche, donnez donc un médicament qui guérisse réellement et non un palliatif ; donnez le SIROP de LORET, c'est le spécifique infaillible. C'est le régénérateur de la santé. 1/2 fl. 1 fr. 75. Ent. 3 fr.

AUX COLLECTIONNEURS DE TIMBRES

Le grand succès de l'année sera pour *Le Philatéliste*, le nouveau savon créé par Victor Vaissier et qui, dans chaque boîte, offre aux collectionneurs dix timbres curieux, d'une valeur de 1 fr. 20 à 1 fr. 50 au prix des catalogues Jeunes philatélistes, achetez *Le Philatéliste*.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

MONS-EN-BARŒUL. — *Conseil municipal.* — Comme nous l'avons promis hier, nous publions aujourd'hui le compte rendu de la séance de dimanche matin, qui a eu lieu sous la présidence de M. Dodanthun, maire.

C'est M. Beauvais, secrétaire, qui donne lecture du procès-verbal qui est adopté par les 13 conseillers présents sur 20, dont se compose le conseil.

A la suite de la lecture d'une lettre faite par M. le maire, annonçant la démission d'un des membres du conseil, M. Lamand Druon, à cause de sa qualité d'adjudicataire du bureau de bienfaisance, le citoyen Bayard, au nom de la minorité socialiste du conseil, proteste contre cette façon d'agir, d'un conseiller qui, représentant les électeurs de sa commune, ne songe qu'à ses intérêts personnels.

Il fait également observer au Maire, que ce conseiller a été nommé adjudicataire contrairement à la loi, pendant le cours de son mandat, alors que la loi défend à un conseiller municipal d'être adjudicataire, ni d'occuper aucun emploi, dans les services de la commune. A ce coup droit, le Maire balbutie et ne trouve à répondre que la phrase suivante : « Les députés n'envoient jamais leur démission avant d'être élus sénateurs !!! » (Belle logique opportuniste).

Le citoyen Bayard, à cette réplique inattendue, fait constater à nouveau que M. Druon, était bien déclaré adjudicataire avant sa démission et qu'il y a là un croc en jambes fait à la loi, que M. le Maire semble ignorer du reste, puisqu'il ne la fait pas respecter. M. Dodanthun juge prudent de faire remarquer que M. Druon n'a été candidat qu'à son corps défendant, pour assurer le succès de la liste opportuniste.

Le citoyen Bayard, s'étonne ensuite que la distribution du pain à domicile ne soit pas encore faite dans la commune de Mons-en-Barœul, il rappelle qu'au mois de juillet dernier, ses collègues de la minorité socialiste et lui avaient fait adopter par le Conseil ce mode de distribution qui devait être mis en application depuis le 1er janvier 1897. Il s'en étonne d'autant plus que cela est absolument nécessaire aux indigents de la Commune et il demande que ce système soit mis en pratique dans le plus bref délai possible.

M. le maire et M. Dumont croient faire remarquer au citoyen Bayard qu'il n'est pas possible d'établir ce système, parce que la commune n'étant pas outillée comme à Lille il faudrait un cheval, une voiture et payer un homme pour distribuer le pain. Les ressources du bureau de bienfaisance étant bien maigres, on se trouverait obligé de supprimer les secours de 5 familles assistées si le Conseil votait ce système de distribution à domicile.

Le citoyen Bayard, leur répond qu'il n'y a pas à revenir sur un vote émis en juillet dernier, et il rappelle que lors de la discussion de cette proposition soumise par la minorité socialiste, il avait bien déclaré que l'on pouvait parfaitement, faire servir les indigents à domicile par les boulangers adjudicataires du bureau de bienfaisance, et qu'il leur était bien facile de le faire en servant leur clientèle.

Sur cette déclaration, M. Rivelois croit, lui aussi, y aller de sa petite harangue et parvient à embrouiller la question, à tel point que lui qui combattait l'inscription au procès-verbal de la séance, de la déclaration du maire, vote pour, à l'exception de la minorité socialiste.

Nous publierons demain la fin de cette séance et nous nous réservons d'y revenir.

ARMENTIÈRES. — *Incendie.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, un incendie, dont les conséquences auraient pu être des plus graves, a éclaté dans l'atelier de menuiserie de M. Pierre Derom, qui est situé, rue des Jésuites, cet atelier étant contigu aux constructions de l'usine à gaz.

Ce sont les ouvriers de nuit, employés à l'usine qui, apercevant une lueur, ont donné l'alarme.

Les dégâts, évalués à 4,000 francs, sont couverts par une assurance.

Les causes de l'incendie semblent devoir être attribuées à un défaut de cheminée.

Arrestations. — Les nommés Léonard Borée, 54 ans, et Jules César Nevejan, 28 ans, ont été arrêtés pour ivresse, tapage et rebellion envers les agents Bontigny et Lournoville.

Léonard Borée a un casier judiciaire orné de 14 condamnations, pour faits analogues.

PAS-DE-CALAIS

ÉLECTIONS DE DÉLÉGUÉS MINEURS

MINES DE DOURGES. — Fosses numéros 3 et 3 bis. — Inscrits 404, votants 325. — Obled Omer, délégué sortant, 279 voix, élu ; Louis Marchand suppléant 278 élu ; Lepay Maurice, délégué, 45, Bucquet Alcide, suppléant, 45.

MINES DE LENS. — Fosse n° 2. — Bureau de vote à Lens. — Inscrits 433, votants 272. — Lehut Arthur, délégué sortant 267 voix, élu ; Tondeur Constant, suppléant, 264 voix, élu. — Pas de concurrent.

Fosses numéros 3 et 3 bis. — Bureau de vote à Liévin. — Inscrits 523. Votants 427. — Dilly Antoine, délégué sortant, 267 voix, élu Tournay Auguste suppléant, 267 voix élu. Bince François, délégué, 157 voix. Taverne Edouard, suppléant, 158.

MINES DE MEURCHIN. — Fosse n° 1. — Bureau de vote à Meurchin. — Inscrits 268, votants 225. — Ferdinand Tassin, délégué sortant, 164 voix, élu. — Alfred Huttin, suppléant, élu. — Meurchin — Léon Deuart, délégué, 61. — [illegible] Dussart, suppléant, 62 voix.

MINES DE CARVIN. — Fosse n° 3 — Bureau de vote à Carvin. — Inscrits 156, votants 116. — Jules Mallet, délégué sortant 116 voix (élu). Alphonse Cuvelier, suppléant, 63 voix (élu) ; Mercier Henri, suppléant, 50.

MINES DE COURRIÈRES. — Fosse n° 5. Bureau de vote à Sallau. — Inscrits, 444, votants 325. — Darras, délégué sortant, 307 voix élu ; Lancel, suppléant, 307, élu ; Lemaire dit Loupette, délégué, 18 ; Delattre Benoit, suppléant, 18.

Fosses numéros 1 et 8. — Bureau de vote à Courrières. — Inscrits, 217, Votants, 150. — Breton Charles délégué, 113 voix, élu ; Dubar Louis, suppléant, 113 voix, élu ; Renier Jean-Baptiste, 35 voix ; Mangez Edouard, 35 voix.

Fosse n° 7. — Bureau de vote à Fouquières. — Inscrits, 530, votants 426. — Dupire Charles, délégué, 426 voix, élu : Tailliey Jean-Baptiste, 426 voix, élu. Pas de concurrent.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LENS — *Réunion.* — Les membres composant la délégation du canton de Lens et chargés en cette qualité de la surveillance des écoles se réuniront le vendredi 22 courant, à 4 heures du soir, à l'Hôtel de ville de Lens, sous la présidence de M. le sous-préfect de Béthune.

M. Roton, le dévoué inspecteur primaire de la circonscription, assistera à cette réunion.

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Lens se réunira, dans une des salles de l'hôtel de ville, le jeudi 14 janvier prochain à 7 heures du soir. Les questions suivantes figurent à l'ordre du jour :

1° Pétition demandant le rétablissement du marché aux légumes, fruits, fleurs, etc. 2° Subvention communale pour le chemin de fer Lens-Frévent. Lettre de M. le préfet. 3° Demande d'abonnement des brasseurs. 4° Rapport de la commission des écoles concernant le cours complémentaire école Campan et becs de gaz supplémentaires. 5° Rapport de la commission des travaux sur les questions suivantes :

1° Emprises de terrain par suite d'alignement. — 2° Eclairage public. — 3° Cimetière. — 4° Abreuvoir. — 5° Dénomination de rues. — 6° Demande du Pasteur protestant. — 7° Balayage des rues. — 8° Aqueduc rue Decrombecque. — 9° Trottoirs rue de Lille. — 10° Entretien des chemins vicinaux. — 6° Rapport de la commission du marais. — 7° Caisse d'épargne.

Fête de l'école Condorcet. — La fête organisée dimanche dernier à l'école Condorcet par l'Association amicale des anciens élèves a été très réussie. Bien qu'il n'y ait pas eu de convocation personnelle, bien qu'une erreur matérielle faite par un de nos confrères ait indiqué le dimanche 18 comme étant le jour de la réunion, c'est devant une salle comble que M. Ringot, professeur au collège de Béthune, a faites conférence sur les Fêtes Franco-Russes. De nombreux applaudissements lui ont prouvé qu'il avait su intéresser son auditoire.

Quant aux projections faites par M. Slomboing, principal dudit collège, elles ont tout simplement émerveillé les spectateurs.

Les intermèdes musicaux et récréatifs exécutés par les élèves, ont été également très réussis.

En somme, belle petite soirée que l'on s'est même accordé à trouver trop courte.

HÉNIN-LIÉTARD. — *Le festival.* — Le règlement du festival qui aura lieu en mai prochain sera définitivement élaboré d'ici quelques jours et un exemplaire envoyé à toutes les sociétés musicales et compagnies de sapeurs-pompiers de la région du Nord.

Nous pouvons dès à présent dire que les prix et primes seront très importants.

Escroqueries. — M. Allard, commissaire de police a dressé procès-verbal contre Julien Defossaux et Emilienne Darras pour escroqueries commises le premier janvier chez plusieurs personnes de cette ville, à l'aide de fausse qualité.

La Sainte-Cécile. — L'harmonie municipale d'Hénin Liétard a fêté Sainte-Cécile dimanche dernier avec beaucoup d'éclat.

A deux heures de l'après midi, banquet très bien servi dans le salon de l'hôtel Lompret, et durant lequel le plus vif entrain et la plus grande cordialité n'ont cessé de régner.

M. Thelliez, maire, présidait. Autour des tables, nous remarquons MM. Lewalle et Théry, adjoints au maire ; Delmiche fils, ingénieur ; Campion, capitaine ; Pérard, lieutenant ; Gosselin, adjudant des sapeurs-pompiers ; Richart, professeur de musique à Lens ; Vandayck, chef de l'harmonie, officier d'académie ; des délégations des fanfares de Nœux et d'Hersin-Coupigny, plusieurs conseillers municipaux et nombre de notabilités de la région qu'à regret nous oublions.

Au dessert suivant l'usage, M. Vanduick a exposé la situation financière qui est relativement prospère si l'on tient compte des nombreux frais que la caisse de la société a eu à supporter pour le concours de Rouen.

Puis M. Vanduick ouvre la série des toasts en remerciant la municipalité du précieux appui qu'elle accorde à la musique l'assurant en échange de la reconnaissance de tous les musiciens.

M. Thelliez, maire, vivement touché de l'ovation qui lui est faite par les convives qui l'acclament lorsqu'il se lève, dit qu'il est heureux de pouvoir dire publiquement combien il aime l'harmonie municipale et et combien surtout il a été heureux de voir voter la subvention de deux mille francs qu'elle sollicitait. Faisant allusion à la situation financière de la musique, il dit :

« Vous n'avez presque plus d'argent en caisse mais avec du cœur et encouragé par les sympathies, vous pourrez facilement y suppléer. » Il remercie M. Vanduick, chef, du dévouement qu'il apporte sans cesse en vue de maintenir et de faire grandir encore la renommée artistique de l'Harmonie Municipale ; il boit à l'union des sapeurs-pompiers et de la musique qui ne constituent qu'un seul et même corps, puis, s'adressant à M. Richart, professeur de musique à Lens, il prie celui-ci de composer pour le festival qui aura lieu en mai prochain, à Hénin-Liétard, un *Allegro militaire* qui sera joué comme morceau d'ensemble par toutes les sociétés réunies. En terminant, il lève son verre pour boire à tous les convives et à la prospérité de la République Française.

M. Campion, capitaine des sapeurs-pompiers adresse à son tour ses félicitations à l'Harmonie, faisant des vœux pour que la bonne entente qui règne entre les deux sociétés dure toujours.

M. Pérard, lieutenant, avec beaucoup d'à propos, porte un toast à nos alliés les Russes.

M. Richart se lève à son tour, remerciant M. le Maire des paroles par trop élogieuses qu'il vient de lui adresser, et déclare, au milieu des bravos de toute la salle, qu'obtempérant au désir qui vient de lui exprimer M. Thelliez, il composera un allegro militaire pour le prochain festival. Le titre de ce morceau est tout trouvé, ajoute-t-il, ce sera l'*Héninois*, qu'il dédiera à son ami M. Vanduick, chef de la musique municipale, et qu'il priera la commission organisatrice du festival de désigner pour diriger la masse des musiciens qui, assurément, assistera à cette belle fête.

Il termine en buvant à la santé de M. Dièvart, doyen des musiciens d'Hénin et à celle de la maitresse de l'hôtel, la citoyenne Lompret, laquelle avec une grâce charmante a fait le service de la table, puis il termine la série des toast en formant des vœux pour la complète réussite du festival.

Le banquet a pris fin vers huit heures et un bal très animé a cloturé cette fête.

CARVIN. — *Harmonie municipale.* — L'harmonie municipale qui avait dû, par suite de l'indifférence de ses musiciens, suspendre ses répétitions, vient d'en reprendre le cours et samedi dernier les exécutants assistaient à la première répétition faite, sous la direction de M. Richard, chef intérimaire.

Ce résultat prouve que dans notre ville on ne fait jamais appel en vain au dévouement des musiciens qui tous ont à cœur de contribuer au maintien de la renommée artistique dont jouit notre belle harmonie municipale.

A l'issue de cette répétition, il a été procédé à l'élection de la commission qui se trouve ainsi composée pour l'année 1897 :

MM. Sylvain Caron, président ; Paul Deletombe, vice-président ; Alfred Richart, chef intérimaire ; Constant Havez, sous-chef : Achille Herbaut, sous-chef honoraire ; Henri Sougez, secrétaire-trésorier ; Ch. Boussemaert, Octave Havez et A. Deletombe, commissaires.

OIGNIES. — *Société coopérative l'Avenir.* — La Société coopérative l'Avenir d'Oignies a payé les dividendes, le 31 décembre 1896.

Elle a payé aux fournisseurs, 18,220 fr. 55 c.; il reste à payer 7,067 fr. 40.

Elle a vendu aux coopérateurs pour la somme de 20,487 fr. 50 ; reste 8,975 fr. 40.

Elle a donné comme dividende, 2,458 fr. 44; ce qui fait 18 0/0, le premier semestre après les frais du « moutellement » et de magasin payés. Il reste en caisse : 1,229 francs.

LILLERS. — *Un comble.* — Un fait absolument révoltant se passe en ce moment à Lillers. Malgré la crise terrible qui sévit sur la classe ouvrière depuis bientôt 8 mois, un comité s'est formé pour offrir à M. Achille Fanien, député, une médaille d'or.

A cet effet, on retient aux ouvriers, petits et grands, une somme de 1 fr. sur leur salaire hebdomadaire. Des familles laissent 4 et 5 francs par semaine, ce qui n'est pas, comme bien on pense fait pour apporter un peu de soulagement à leur malheureux sort.

Il est vrai qu'en échange de la mise, on fait briller aux yeux des ouvriers, la perspective d'un grand banquet qui leur sera offert de la remise de la médaille. Ils aimeraient beaucoup mieux pouvoir conserver leur argent et améliorer l'ordinaire de leurs enfants. Mais les ouvriers ne se laisseront plus duper ; ils offrent la médaille, soit, mais ils se chargent par le triomphe de leurs revendications, d'y graver le revers.

Patience, M. Fanien, tout vient à point à qui sait attendre !

BILLY-MONTIGNY. — *Tir à la perche.* — Les archers de Billy-Montigny ont l'honneur d'informer les tireurs qu'ils organiseront un tir à la perche le 29 juin 1897. Tous les archers des pays environnants sont priés d'y assister.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS. — *Parti ouvrier.* — La section arrageoise du Parti ouvrier fait appel à tous les citoyens désirant donner leur adhésion au Parti ouvrier français.

Elle assure la plus grande discrétion vis à vis des nouveaux adhérents qui hésiteraient à se joindre à elle pour, des raisons ou intérêts personnels.

Pour les nouvelles adhésions, s'adresser au citoyen Basset, secrétaire, 29, rue Ronville, ou au citoyen Fournier, trésorier, au Progrès social, rue de la Housse.

CALAIS

Grève de tullistes. — Environ deux cents ouvriers tullistes, travaillant chez des fabricants ne payant pas le tarif élaboré entre le comité patronal et le syndicat l'Union des tullistes, se sont mis en grève conformément à la décision prise à la réunion tenue par le syndicat, dimanche dernier, à l'Elysée.

On estime généralement que devant l'unanimité des ouvriers non payés aux prix du tarif pour la cessation de travail, la grève ne durera pas longtemps, car les fabricants qui n'ont pas encore signé ce tarif ne tarderont pas à le faire.

Mercredi prochain, à 9 h. 1/2 du matin, une réunion des grévistes se tiendra à « l'Elysée. »

La Mutualité. — La société de secours mutuels « La Mutualité » de Calais-Nord, a dans sa séance du 20 décembre 1896, renouvelé son comité comme suit :

Président, Arthur Bricout, vice-présidents, Delhaye et Roux ; secrétaire, Ruffin ; secrétaire-adjoint, Albert Vicar ; trésorier-encaisseur, Defasse ; trésorier percepteur, Decat ; commissaires : Lebian, Bilain, Robert, François Bricout, Bolh, Damez.

L'accident de la place de la République. — Mlle Fidéline Courgains, dont nous avons relaté l'accident survenu aux balançoires installées au champ de foire, a pu, ce matin, reprendre son travail.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que cet accident n'a pas eu de conséquences graves pour cette demoiselle.

Pour ivresse. — Procès verbal a été rédigé à la charge du nommé B. A -A., 65 ans, marin, pour ivresse manifeste et outrages par paroles à agents.

Etat-Civil. — Naissances du 11 janvier — Paul Jean Auguste Albert, fils de Caron-Davoise, employé de mairie, rue du Soleil, 6. — Yvonne Raymonde, fille de Henry-Spillemaecker, tulliste, rue des Fleurs, 116. — Emélia Mélanie Coralie, fille de Clercin-Tristram, laitier au Virval.

Décès du 9 janvier. — Désiré Joseph Saunier 72 ans 4 mois, sans profession, célibataire, asile des petites sœurs.

Du 10 janvier. — Marie Berthe Seillier, 30 ans, couturière, épouse de Alp. Lefebvre, rue de Thouis, 9.

Du 11. — Eva Yvonne, 1 an 7 mois, fille de Pouilly-Coussin, tailleur de pierres, route de Guines, 145.

Du 11. — Raymond Julien, 6 mois, fils de Boutleux-Bagbert, tulliste, rue des Basses communes, 51.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand Théâtre de Lille
(Direction A. MONTFORT).

Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 h. 0/0.

Mardi 12. — Dernière représentation de CHARLES VI, opéra.

ETAT-CIVIL DE LILLE

Naissances du 11 janvier 1897

Mercier Berthe, rue du Chaufour, 27. — Mille Yvonne, rue des Postes, 118. — Lépine Robert, boulevard Victor-Hugo, 82 — Caudron Marie, rue Esquermoise, 40 — Pluquin Constant, boulevard du Maréchal-Vaillant, 12 — Haimaille André, rue Feutry. — Dhaese Sophie, rue St-Luc, 24. — Holbect Hermance, cité Philanthropique, 32. — Masurel Suzanne, rue Colbert, 124. — Holbé Jean, rue de Rivoli, 24. — Bailleul Emilienne, quai de l'Ouest, 51. — Rumteau Suzanne, rue du Pôle-Nord, 12. — Wallyn Julia Pont du Ramponneau dans un bateau. — Vernier Georges, rue des Stations, 177. — Trénel Edouard, rue Grande-Chaussée, 21. — Juille Georges, boulevard de la Moselle — Wallaert Jules, rue d'Artois, 34 — Rondeaux Robert, rue Jeanne-Maillotte, 10. — Perquy Oscar, cour Hébard. — Routhaer Raymond, rue de Douai, 95 — Cayla Georges, rue Blanche, 69.

Décès

Oscar Marie, 39 ans, épouse François Lagache, rue Thiers, 8. — Lamare Gustave, 1 mois rue Wicar, cour Vaniscotte — Bariseau Rosalie, 66 ans, veuve Charles Lescaut, rue St-André, 45. — Tahon Victor 46 ans, époux de Elise Decourchelle, rue de Gand, 66. — Maul Jean, 55 ans, époux de Colette De Wadder, rue Mirabeau, 32. — Vendenbruggen Rosalie, 82 ans, veuve de Jean-Baptiste Vanreckem, rue Montaigne, 10. — SOBRY Alfred, 2 mois, rue de Bône (cité Rousseau, N° 4). — Desplanques Victor, 74 ans, rue des Etaques, 49. — Lanon Faustine, 77 ans, rentière, veuve Obry, rue du Metz, 10. — Lanon Faustine, 77 ans, rentière, veuf de Adèle Peyrot, rentier, place de la République.

LOTERIE

de l'Exposition Nationale et Coloniale de ROUEN

Cap. 500.000 f. Lots 150.000 f.

Plus de 500 lots ; dont 1 de 50.000 f., 10 de 1.000 f. pay. arg. Divers, 90.000 f. Le billet, 1 f (joindre port de retour)

TIRAGE fixé par arrêté ministériel : 15 Janvier 1897 au plus tard

Liste env. grat. gratis. E. Staude, 3, pl. d'Amiens, Rouen

BONS Exposition 1900. Complets 20 tickets entrées 18 f. 50

Marché de Lille du 11 janvier

Les sucres et les alcools ne sont pas cotés aujourd'hui.

BOURSE de LILLE

DU 11 JANVIER

VALEURS	Cours du jour	On offre.	On demande
Aniche	11400	...	11850
Anzin		...	4725
Bruay	...	[illegible]	25600
Bully	2290	2300	[illegible]
Carvin	1040	1030	1025
Courrières	1660	1700	1640
Douchy	730	...	730
Dourges	...	...	10500
Escarpelle	2460	2460	[illegible]
Lens 100e	...		223
Liévin	...	13..	
Meurchin	[illegible]	...	3550
Ostricourt	440	45.	
Vicoigne	...	...	10200

Le Gérant, CHARLES CAPY.

Lille. — Imprimerie du Réveil du Nord, 8, rue de Fives, 8.